



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Miel

Question écrite n° 7096

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les problèmes posés par l'importation, hors Communauté européenne, de miels non conformes aux normes sanitaires françaises. Leur teneur en « becquerels » est supérieure au seuil de la tolérance. De plus, ces miels se trouvent dans des emballages en matière plastique qui aggravent leur médiocre qualité. Il lui demande d'interdire les importations de miel non conformes ; de rendre obligatoires les emballages en verre pour les miels consommés en France.

Texte de la réponse

Un plan de surveillance de la contamination éventuelle des denrées alimentaires par les radionucléides est réalisé chaque année par les services vétérinaires sur les produits français et importés (pres de 10 000 échantillons analysés par an). Sur les quarante-quatre prélèvements de miels d'importation analysés en 1991 et 1992, seul un miel en provenance de Norvège a révélé une activité supérieure à 100 Bq/kg. Toutefois, le résultat obtenu était inférieur au seuil de tolérance communautaire qui est de 600 Bq/kg pour ce type de produit. Par ailleurs, les miels peuvent être commercialisés dans des emballages en matière plastique, dans la mesure où les conditions fixées par l'arrêté du 14 septembre 1992 relatif aux matériaux et objets en matière plastique mis ou destinés à être mis au contact des denrées, produits et boissons alimentaires sont strictement respectées.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7096

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3606

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 127